

Bruxelles, le 1er mars 2022

À l'attention des prestataires de soins de la Région de Bruxelles-Capitale

Cher/Chère prestataire de soins,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de deux éléments relatifs à :

- la situation épidémiologique & le taux de vaccination actuels en Région de Bruxelles-Capitale
- le nouveau vaccin Covid-19, le Novavax (sans matériel génétique), destiné aux personnes qui ne sont pas encore vacciné.e.s

La situation épidémiologique & le taux de vaccination actuels en Région de Bruxelles-Capitale

Actuellement, les chiffres épidémiologiques du Covid-19, indicateurs de l'évolution de la pandémie, se stabilisent ou sont en baisse. Cette évolution favorable donne le feu vert pour un nouvel assouplissement des mesures sanitaires.

Malgré l'amélioration de la situation, il demeure essentiel de tenir compte des personnes les plus vulnérables de notre société. Actuellement, la circulation du virus passe plutôt inaperçue parce que de nombreuses personnes ne sont plus testées au moyen d'un test PCR ou d'un test antigénique, ou ne se font même plus tester du tout. En outre, la prudence reste de mise puisqu'on ne peut exclure l'apparition de nouveaux variants dans un avenir proche.

Atteindre un taux de vaccination élevé reste important dans cette situation : au sein de la population en général, mais encore davantage parmi le personnel soignant, en contact avec des personnes vulnérables dans le cadre de ses fonctions. Ceci afin de pouvoir minimiser le nombre de contaminations, de faire face à l'arrivée de nouveaux variants et donc d'éviter un nouveau pic d'infections et une pression supplémentaire sur les soins de santé.

Le taux de vaccination du personnel soignant (2 doses) en Région de Bruxelles-Capitale s'élève actuellement à 76% en moyenne. En Wallonie, ce pourcentage est de 87% et en Flandre de 96%. Jusqu'à présent, seulement 55% du personnel soignant résidant en Région de Bruxelles-Capitale a reçu une dose de rappel, tandis qu'en Wallonie et en Flandre, ce pourcentage s'élève respectivement à 70% et 90%. (Source 13/02/2022 : Sciensano)

Cela signifie qu'au moins 1 prestataire de soins sur 4 en Région bruxelloise qui n'a que peu ou pas de protection contre les conséquences graves du Covid-19 et présente par conséquent un risque plus élevé de transmission du virus continue à soigner des personnes vulnérables.

Cette constatation est regrettable étant donné les données scientifiques qui démontrent clairement que la vaccination est sûre et reste la meilleure protection contre le risque d'hospitalisation et les conséquences graves du Covid-19.

Le recours à un nouveau type de vaccin contre le Covid-19 peut offrir de nouvelles opportunités de vaccination pour le personnel soignant qui n'est pas encore vacciné.

Le vaccin Novavax, une alternative pour qui n'est pas encore vacciné.e.

Le 20 décembre 2021, l'Agence européenne des médicaments a approuvé un cinquième vaccin contre le Covid-19 en Europe, le vaccin Nuvaxovid de l'entreprise américaine Novavax, pour la vaccination des personnes de plus de 18 ans.

Le Novavax est un vaccin à sous-unités protéiques. Qu'est-ce que cela signifie ?

Il s'agit d'un vaccin qui ne contient pas de particules virales complètes, mais seulement une ou plusieurs protéines purifiées ou semi-purifiées dont tous les autres composants du virus ont été éliminés. Il ne contient que de petites particules qui imitent la protéine Spike du coronavirus, contre laquelle le corps produit des anticorps.

Même si aujourd'hui, il est scientifiquement établi que les vaccins utilisant la technique de l'ARNm sont parfaitement sûrs et efficaces, le Novavax peut constituer une alternative pour ceux chez qui demeure le doute.

Par ailleurs, ce nouveau vaccin Novavax vous paraît sans doute aussi plus familier, puisqu'il a été développé selon la technique traditionnelle.

C'est le cas notamment des vaccins contre le tétanos, le HPV, la méningite à méningocoque, l'hépatite B (l'ictère), la coqueluche, le pneumocoque, l'encéphalite japonaise, la rage et certains vaccins contre l'influenza (la grippe) qui ont été développés selon une technique traditionnelle comparable.

Qui est éligible pour le vaccin Novavax ?

Ce vaccin sera proposé en priorité aux **personnes qui n'ont pas encore pu se faire vacciner contre le Covid-19.**

Les groupes suivants sont prioritaires :

- les personnes présentant un risque élevé de réactions allergiques sévères aux composants des vaccins qui ont été proposés précédemment dans la campagne de vaccination belge ;
- les personnes qui ont eu un effet indésirable sévère après la vaccination avec l'un de ces vaccins.

Les personnes qui sont déjà connues au sein des centres de référence en allergologie ou qui ont déjà reçu une attestation de leur spécialiste peuvent être vaccinées par ce biais.

Étant donné que ces deux conditions ne concernent qu'un nombre limité de citoyens, à savoir quelque 3.000 personnes en Région de Bruxelles-Capitale, le vaccin Novavax peut également être proposé à d'autres groupes selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Les autres groupes sont les suivants :

- **le personnel soignant non-vacciné ;**
- les autres personnes qui ont hésité à se faire vacciner jusqu'à présent, en particulier les personnes âgées de plus de 50 ans.

Selon la disponibilité des doses, ce nouveau vaccin sera aussi disponible pour la population en-dessous de 50 ans.

La disponibilité du vaccin Novavax :

Le vaccin Novavax a été développé selon une technologie traditionnelle, qui demande plus de temps que celle des vaccins à ARNm. Voilà pourquoi ce vaccin traditionnel n'est disponible que maintenant.

50.000 doses du vaccin Novavax seront prochainement mises à la disposition de la Région bruxelloise.

Cette livraison nous permettra de vacciner 25.000 nouvelles personnes. Nous devons aussi tenir compte du fait que ces personnes nécessiteront peut-être également une dose de rappel à l'avenir. Des données scientifiques supplémentaires sont attendues à ce propos.

Tenant compte des délais de livraison, la campagne de vaccination avec le Novavax débutera le **1er mars 2022**.

Le schéma de vaccination du Novavax :

Le schéma de vaccination de base du Novavax consiste en 2 doses administrées dans un intervalle d'au moins 3 semaines. Sept jours après la deuxième dose, la protection contre les conséquences graves du coronavirus est maximale et le risque de contamination de soi-même et de ses contacts diminue.

Les études cliniques ont démontré que le Novavax protège contre la maladie provoquée par le coronavirus dans 90% des cas après la deuxième dose. Ceci signifie que sur 100 personnes qui contracteraient le Covid-19 sans être vaccinées, seules 10 personnes le contracteraient après vaccination. En outre, les études montrent que les personnes qui ont été infectées par le coronavirus malgré la vaccination, sont tombées moins gravement malades.

Quels sont les effets indésirables du vaccin Novavax ?

Les effets indésirables observés jusqu'à présent sont comparables à ceux des autres vaccins contre le Covid-19. Dans la plupart des cas, ils sont très légers et disparaissent après quelques jours. L'effet indésirable le plus fréquent est une sensibilité dans le bras à l'endroit où le vaccin a été administré. Dans certains cas, de la fatigue, des courbatures, des maux de tête, un malaise général, des douleurs articulaires, des nausées ou vomissements ont également pu être observés.

Où peut-on recevoir le vaccin Novavax comme prestataire de soins ?

Les vaccinations avec le vaccin Novavax ne pourront être organisées sur votre lieu de travail que si votre institution a pu commander le nombre minimum de vaccins Novavax.

Si vous travaillez comme prestataire de soins en Région de Bruxelles-Capitale (quel que soit votre lieu de résidence) et si vous n'êtes pas encore vacciné.e, vous pouvez recevoir le vaccin Novavax dans l'un des centres de vaccination suivants : **Anderlecht, Molenbeek, Pacheco ou Forest**.

Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous. **Un accès rapide ("fast lane") sera prévu pour le personnel soignant.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours prendre rendez-vous via la plateforme Bru-vax ou en appelant le call center au 02/214.19.19. Veillez à prendre rendez-vous dans l'un des centres de vaccination mentionnés ci-dessus. Jusqu'à nouvel ordre, le Novavax ne sera pas disponible dans d'autres centres de vaccination.

Les horaires de ces centres sont disponibles sur :

<https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/>

Si vous souhaitez vous rendre dans un centre de vaccination pendant vos heures de travail, renseignez-vous auprès de votre employeur quant aux possibilités de "petit chômage".

Si vous envisagez de vous faire vacciner avec le vaccin Novavax, nous vous conseillons de ne pas hésiter trop longtemps. Le stock disponible de ce vaccin est limité (et sera utilisé selon le principe du "premier arrivé, premier servi"). En outre, le nombre de lieux de vaccination sera réduit dans un avenir proche.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à vous informer auprès de votre médecin généraliste ou de votre pharmacien. Pour des questions pratiques, vous pouvez également appeler le call center de la Région de Bruxelles-Capitale au 02/214.19.19.

Si vous deviez vous décider de vous faire vacciner sur base des informations ci-dessus, nous tenons à vous remercier d'ores et déjà pour cette démarche.

Cordialement,

Nathalie Noël
Fonctionnaire Dirigeant
SCR Commission communautaire commune

La Commission communautaire commune (Cocom) joue un rôle fondamental en **Région bruxelloise** dans les domaines de **l'aide aux personnes et de la santé**. Elle est compétente à l'égard des **personnes** (les Bruxellois.es, mais aussi celles et ceux qui bénéficient des services des institutions de santé et d'aide sociale) et de **plus de trois cents établissements et services** (hôpitaux, CPAS, services de soins, centres d'accueil, etc.) bilingues dans ces domaines. La Cocom est en outre compétente pour la gestion de la pandémie Covid-19 en Région bruxelloise.